



Conseil économique et social

Distr. générale
28 juillet 2015
Français
Original : espagnol

Session de 2015

Point 12 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : programme
à long terme d'aide à Haïti**

Note verbale datée du 22 juillet 2015, adressée au Président du Conseil économique et social par la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui assure la présidence du Conseil économique et social, et lui fait savoir qu'elle rejette catégoriquement les termes négatifs employés à l'encontre de la République dominicaine dans certains paragraphes du rapport présenté le 21 juillet 2015 aux membres du Conseil économique et social par le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2015/84, 30 juin 2015).

La Mission permanente certifie qu'il n'y a pas d'apatrides en République dominicaine, qu'aucune expulsion n'a eu lieu depuis novembre 2013 et que les personnes qui ont choisi de rentrer volontairement dans leur pays d'origine n'ont subi aucune forme de violence.

En novembre 2013, la République dominicaine a mis en œuvre un Plan national de régularisation du statut des étrangers en situation irrégulière. Des mesures internes très souples ont été mises en place afin de permettre à plus de 350 000 personnes en situation irrégulière, des Haïtiens pour la plupart, de régulariser leur situation.

La République dominicaine, dans l'exercice de sa souveraineté et le plein respect de l'ordre judiciaire et constitutionnel, a toujours appliqué le Plan national de régularisation du statut des étrangers en situation irrégulière dans le respect de la dignité humaine et des principes et normes établis par les conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

Il est de plus en plus difficile pour la République dominicaine, qui est un pays en développement, de garantir le bien-être et le progrès de ses citoyens. Une grande partie de son budget national est toutefois consacrée à la protection sociale des



étrangers (majoritairement haïtiens), à l'assistance sociale, à la santé publique et à l'éducation.

Le Gouvernement de la République dominicaine, qui s'emploie à améliorer les conditions de vie de ses citoyens, engage à nouveau la communauté internationale, notamment les organismes internationaux de coopération et de développement, à assumer ses responsabilités envers le peuple haïtien.

Il invite également les dirigeants haïtiens à s'employer plus activement, au nom du bien commun, à formuler des mesures concertées visant à garantir la sécurité, la stabilité politique et la normalité institutionnelle dans leur pays.

La Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies prie le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, de bien vouloir, en sa qualité de Président du Conseil économique et social, faire distribuer la présente note verbale comme document du Conseil.
